

Dynamiques professionnelles : du revenu minimum d'insertion au revenu de solidarité active

Jacques Bouchoux
Yvette Houzel
Jean-Luc Outin

Centre d'économie de la Sorbonne (UMR 8174).

Mots-clés : RMI – RSA – Insertion professionnelle.

À partir d'une enquête de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, réalisée en juin 2006, auprès d'un échantillon d'allocataires du revenu minimum d'insertion de décembre 2004, trois logiques principales d'intervention du dispositif sont distinguées : revenu de subsistance, complément salarial et allocation chômage. Cette pluralité s'accompagne d'une hétérogénéité des bénéficiaires et de la pluralité de leurs trajectoires. En complétant l'information à l'aide des données tirées de l'échantillon national interrégimes des allocataires de minima sociaux, l'observation est prolongée jusqu'en décembre 2011 afin de caractériser le devenir de ces allocataires et leur accès éventuel au revenu de solidarité active. Plus généralement, la fragilité des transitions professionnelles observée pour une partie importante de la population interrogée les formes d'intervention mises en œuvre.

À travers l'instauration du revenu de solidarité active (RSA), les pouvoirs publics ont poursuivi plusieurs objectifs. Il s'est agi d'abord de lutter contre la pauvreté, en incluant une partie des situations de pauvreté en emploi. Dans cette perspective, un double mécanisme d'intéressement financier et d'accompagnement institutionnel est destiné à favoriser la reprise d'emploi des allocataires sans emploi. De plus, le caractère pérenne de l'allocation perçue par ceux à qui l'emploi ne procure que des ressources limitées doit soutenir l'accès à ces emplois, considérant qu'il s'agit là d'une première étape d'insertion sur le marché du travail. Il s'est agi aussi de simplifier le système antérieur des minima sociaux, à travers l'inclusion de l'allocation de parent isolé devenue l'une des modalités de la nouvelle prestation RSA.

Ce faisant, le nouveau dispositif marque une inflexion par rapport au revenu minimum d'insertion (RMI) :

la population des ayants droit est potentiellement plus hétérogène puisqu'elle inclut des personnes dans l'emploi et des personnes loin de l'emploi, du fait notamment de leurs charges d'enfants ; la priorité est donnée à l'insertion professionnelle puisque l'insertion sociale est dorénavant principalement destinée à lever les freins à l'emploi ; les droits et les devoirs des allocataires sont solennellement réaffirmés et renvoient à des procédures contractuelles explicites ; l'incitation financière pérenne est destinée à améliorer le revenu dès la première heure travaillée.

Pourtant, les travaux d'évaluation conduits pendant les deux premières années de mise en œuvre ont fait apparaître des limites non négligeables du nouveau dispositif : outre l'importance du non-recours (Domingo et Pucci, 2011), son impact sur l'insertion professionnelle est apparu beaucoup plus limité qu'attendu, interrogeant la pertinence des mécanismes d'incitation et les difficultés de mise en œuvre des dispositifs d'accompagnement (Clerc, 2009 ; Bourguignon, 2011). Sans doute, le contexte de crise économique dans lequel le RSA a été mis en place a joué un rôle important dans ce bilan mitigé. Par ailleurs, au-delà des effectifs allocataires observés à un moment donné, les travaux de la Caisse nationale des Allocations familiales (CNAF) et de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES, ministère des Affaires sociales et de la Santé) ont souligné l'importance des flux d'entrée, de sortie et de passage d'une composante à l'autre (Cazain *et al.*, 2012 ; Labarthe et Lelièvre, 2012). Cela complexifie l'analyse du dispositif qui doit rendre compte de ces trajectoires multiples et de leur signification.

Pour comprendre les difficultés rencontrées par le RSA, on se propose de revenir dans cet article sur le RMI

Les auteurs remercient Emmanuelle Nauze-Fichet et Julie Labarthe du Bureau de lutte contre les exclusions de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (ministère des Affaires sociales et de la Santé) pour la mise à disposition des données utilisées. Ils restent seuls responsables des traitements effectués et des interprétations présentées.

pour en rappeler le fonctionnement pluriel. En effet, le débat sur l'impact du RSA du point de vue de l'insertion professionnelle peut être éclairé par quelques observations faites à partir des transitions d'états dans le dispositif RMI. Différents travaux s'appuyant sur des enquêtes effectuées auprès des allocataires avaient souligné la diversité des trajectoires d'activité, de chômage et d'inactivité (Afsa et Guillemot, 2000 ; Lhommeau et Rioux, 2000 ; Rioux, 2000). Ils avaient contribué à appréhender la complexité des situations et des trajectoires et à relativiser les démarches et les représentations qui distinguent les allocataires sur la base de critères simples (inclus/exclus ; proches/éloignés du marché du travail...). Certaines analyses, notamment dans une perspective sociologique, avaient également cherché à modéliser cette hétérogénéité en combinant expérience professionnelle et liens sociaux et familiaux (Paugam, 1993). D'autres études explicitaient les sorties du dispositif en s'attachant aux faits générateurs (Demaillly, 1999). Ils montraient que la notion de « sortie » recouvrait une combinaison de situations résultant d'événements familiaux, de passages à d'autres allocations, d'accès à l'emploi, ou encore de parcours plus complexes engendrés par la précarité des emplois retrouvés. Ces travaux mettaient en évidence le continuum des situations et la porosité des frontières entre ceux qui sont à l'intérieur et ceux qui sont à l'extérieur du dispositif.

Enfin, des analyses plus récentes ont souligné que le mécanisme de cumul dégressif institué dans le cadre du RSA n'engendrait pas, sur le court terme, une amélioration toujours significative des revenus de l'allocataire par rapport à l'intéressement du RMI. Outre la générosité relative de ce dernier, au cours de la première année de retour à l'emploi et, par la suite, le jeu combiné du RSA-activité et de la prime pour l'emploi (PPE), cela suppose que la situation professionnelle se stabilise favorablement, ce qui est loin d'être systématiquement le cas. L'approche en termes de régime permanent, retenue dans les simulations de l'impact du RSA-activité se révèle limitée dès lors que les allocataires connaissent des situations professionnelles particulièrement instables (Simonnet, 2012).

L'analyse présentée ici, de nature empirique, cherche à apporter une contribution à ces débats en articulant deux démarches fondées sur l'observation d'une population d'allocataires du RMI en 2004, prolongée jusqu'en 2011, c'est-à-dire à court et moyen terme (encadré 1). Dans une première partie, on caractérise les différentes positions de ces allocataires par rapport à l'allocation et par rapport au marché du travail, ainsi que les transitions réalisées à court terme. On illustre donc la réalité plurielle des modes d'intervention du dispositif. Dans ces conditions, l'incitation financière ne paraît pas à même de régler, à elle seule, la diversité des rapports

à l'emploi qui est observée. Dans une deuxième partie, on prolonge l'observation jusqu'en décembre 2011 pour cerner le devenir de ces allocataires. Si les données utilisées ne permettent pas de retracer des cheminements en continu et des trajectoires comme cela est fait à partir de certaines enquêtes (Mora et Sulzer, 2007), elles permettent néanmoins d'identifier plusieurs dynamiques d'insertion. Malgré ses innovations et peut-être même à cause d'elles, le RSA fait face à une population hétérogène en termes de caractéristiques et de trajectoires, ce qui débouche sur un fonctionnement pluriel, analogue à celui observé antérieurement à sa mise en place.

Le RMI : une prestation, plusieurs logiques

La diversité des états de situation professionnelle

Les informations tirées de l'enquête de la DREES ont permis de construire une variable dénommée « état RMI » combinant la situation professionnelle de décembre 2004, la situation professionnelle de juin 2006 et la perception mensuelle de l'allocation entre ces deux dates. Pour ce faire, les situations professionnelles de décembre 2004 et de juin 2006 déclinées en trois états (emploi, chômage, inactivité) ont d'abord été croisées, puis on les a rapprochées des formes de perception du RMI observée (permanente, interrompue ou intermittente) sur la période. En positionnant ainsi les ménages enquêtés à l'égard du RMI, le fonctionnement du dispositif a été modélisé selon trois logiques principales (complément salarial, allocation de chômage, revenu de subsistance) et quatre types de trajectoire (état durable, transition, récurrence, sortie) (Bouchoux *et al.*, 2008).

Entre décembre 2004 et juin 2006 (schéma 1, p. 12), 60 % de la population observée est dans une situation durable, correspondant à la perception permanente de l'allocation combinée avec une situation d'activité (emploi, chômage, inactivité) identique en début et en fin de période. À l'opposé, 25,5 % de la population sort du dispositif RMI. Entre ces deux situations, deux groupes d'importance plus réduite se dessinent. Le premier correspond à l'amorce d'une transition attestée par le changement de situation d'activité sur la période combiné avec la perception permanente de l'allocation ; il rassemble 7 % de la population totale. Le second laisse entrevoir des phénomènes de récurrence illustrés par une ou plusieurs interruptions de l'allocation supérieures à quatre mois chacune, notamment parmi les allocataires qui se déclarent chômeurs ; il réunit environ 8 % de la population totale. Cette typologie des états et des transitions de la population RMI permet de faire plusieurs remarques qui illustrent l'articulation du dispositif avec le marché du travail. Outre la prise en charge d'une fraction des chômeurs de longue durée ou des chômeurs découragés, il intervient

Les données

Elles sont de deux types – enquête et données administratives – et ont été mises en cohérence.

- L'enquête de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (ministère des Affaires sociales et de la Santé), réalisée en juin 2006 auprès d'un échantillon de trois mille allocataires ayant perçu le revenu minimum d'insertion (RMI) en décembre 2004, fournit des informations particulièrement intéressantes pour esquisser une représentation du dispositif qui intègre la variété de son fonctionnement et la diversité des populations appréhendées, notamment du point de vue de leurs trajectoires. En effet, celles-ci sont approchées sous un double aspect. En premier lieu, les personnes enquêtées sont interrogées sur leur situation professionnelle (emploi, chômage, inactivité) à différentes dates. Au cours de la période allant de décembre 2004 à juin 2006, un calendrier d'activités a permis de retracer, à partir de la situation déclarée au moment de l'enquête, les états professionnels de la période. En second lieu, l'enquête fournit des indications sur la perception de l'allocation RMI à travers l'ancienneté du droit ouvert en décembre 2004 et un calendrier mensuel détaillant cette perception entre décembre 2004 et juin 2006.

- Une nouvelle interrogation, tous les mois de décembre à compter de 2007, des différentes bases administratives à partir desquelles l'échantillon des allocataires enquêtés a été tiré, permet de poursuivre l'observation des trajectoires jusqu'en 2011. Peuvent ainsi être appréhendées les diverses situations rencontrées après 2006 par les allocataires RMI de décembre 2004, en les mettant en rapport avec des éléments de trajectoires antérieures recueillis lors de l'enquête.

Limites de l'information

L'appariement de ces deux types de données fait apparaître des lacunes dans l'information car les données administratives ne renseignent que partiellement sur la situation rencontrée. En particulier, une partie de l'échantillon sort du champ d'observation car l'allocataire ne reçoit plus l'une des allocations recensées [RMI, allocation de parent isolé (API), revenu de solidarité active (RSA) volet « socle », RSA volet « activité », allocation aux adultes handicapés (AAH)] ou il n'est pas inscrit comme demandeur d'emploi. De plus, les données rassemblées mettent en jeu de multiples conventions de codage dont l'harmonisation pose problème. Enfin, certaines notions sont difficiles à définir. Ainsi en est-il de la sortie du RMI. Pour pouvoir l'utiliser dans le cadre du calendrier mensuel de perception du RMI, il a fallu se donner une règle supplémentaire (quatre mois sans RMI correspondent à une sortie).

Méthodologie

L'hétérogénéité des données et leur type de qualité ont conduit à adopter une démarche d'analyse descriptive

et prudente qui limite l'influence des erreurs de mesure.

Dans un premier temps, en combinant les situations par rapport au marché du travail et à la perception du RMI, a été construite de façon simultanément compréhensive et empirique une typologie des bénéficiaires du RMI, appelée « état RMI ». Pour les situations professionnelles, trois états différents sont distingués : emploi, chômage, inactivité. Leur combinaison aux deux dates permet ainsi de définir des trajectoires professionnelles simplifiées du type : en emploi en décembre 2004, en emploi en juin 2006, en chômage ou en inactivité à ces deux dates, ou toute autre combinaison possible – emploi, chômage, inactivité – pour ceux qui ont changé de situation entre les deux dates de référence.

Pour la situation par rapport à l'allocation RMI, les informations recueillies sont recodées afin de créer une variable « perception du RMI » ayant quatre modalités :

- un premier groupe est constitué des ménages qui ont perçu le RMI de manière continue au cours des dix-huit mois ; par extension, sont inclus les ménages qui n'ont pas eu consécutivement plus de trois mois sans allocation RMI. En effet, on considère que cette interruption momentanée du paiement correspond à un problème d'ordre administratif (délai dans l'envoi de la déclaration trimestrielle de ressources, etc.) plutôt qu'à une vraie sortie (pour reprise d'emploi ou un autre motif) ;

- un deuxième groupe, formé des ménages qui n'ont pas touché le RMI de manière continue au cours des dix-huit mois ou qui ne le perçoivent pas au moment de l'enquête, est éclaté en trois sous-groupes, grâce à l'utilisation du calendrier. On distingue ainsi : les ménages déclarant ne pas percevoir l'allocation RMI au cours de la période d'observation ; les ménages ne percevant pas l'allocation RMI depuis au moins quatre mois, en fin de période ; les ménages connaissant des périodes de quatre mois au moins sans allocation RMI suivies de périodes avec RMI.

Par ailleurs, pour ceux qui déclarent ne pas avoir touché le RMI le mois de l'enquête, on a pris en compte la raison pour laquelle ils indiquent cette situation : ressources trop élevées dues à une reprise d'emploi, accès à une autre allocation, changement de situation de famille, etc.

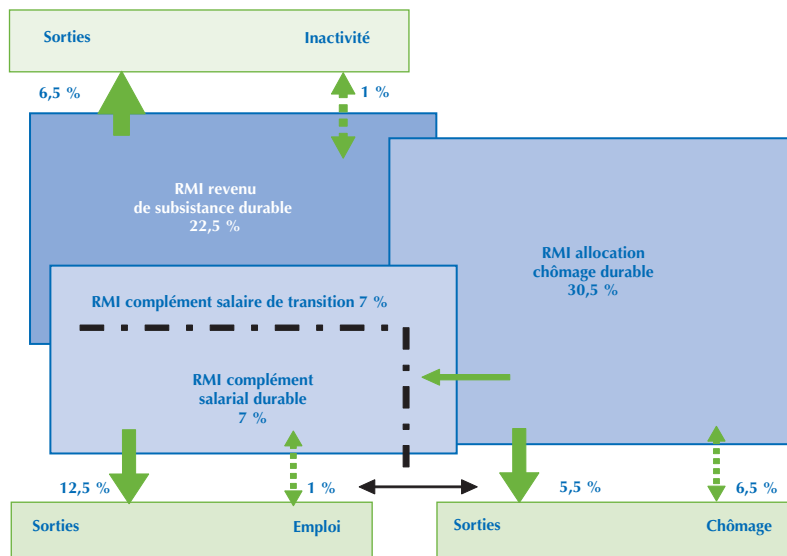
La modélisation proposée

La variable d'« état RMI » permet de modéliser plusieurs logiques à l'œuvre dans le RMI. Pour des allocataires qui se déclarent en chômage, la prestation s'apparente à une allocation chômage ; pour les allocataires qui se déclarent inactifs, elle tend à être une allocation de subsistance ; pour les allocataires qui occupent un emploi, elle est appréhendée comme un complément salarial.

L'introduction d'une dimension temporelle dans la modélisation permet de distinguer des états durables, transitoires, récurrents, etc.

Schéma 1

Ensemble des états et transitions entre décembre 2004 et juin 2006 des allocataires du revenu minimum d'insertion de décembre 2004



Source : réalisation par les auteurs.

Lecture : en juin 2006, 12,5 % des allocataires du RMI de décembre 2004 ne perçoivent plus l'allocation et ont repris un emploi (« sorties emploi ») ; 1 % occupe un emploi et a connu des interruptions de plus de quatre mois dans le versement de l'allocation ; 7 % ont un emploi depuis décembre 2004 et ont perçu le RMI continuellement sur la période ; 7 % étaient chômeurs ou inactifs en décembre 2004 et occupent un emploi en juin 2006, tout en percevant encore le RMI.

dans la régulation de certains segments d'emplois particulièrement précaires.

En premier lieu, il apparaît qu'être allocataire du RMI au cours d'une période ne signifiait pas être sans emploi ; 14 % de la population observée combinait RMI et emploi entre décembre 2004 et juin 2006. Sans doute, cette combinaison particulière découlait en partie du mécanisme institutionnel d'intéressement. Destiné à encourager la reprise d'un travail, il permettait, en règle générale, de conserver l'allocation pendant les douze premiers mois. Le groupe classé en « complément salarial de transition » illustre ainsi les passages d'une situation de chômage ou d'inactivité vers un emploi. Cependant, l'existence du groupe dénommé « complément salarial durable » indique que le phénomène était plus large. Par ses traits généraux de cumul pérenne entre une faible rémunération d'activité et une prestation sociale dépendante de celle-ci, cette modalité de fonctionnement du RMI préfigurait, d'une certaine manière, ce qu'allait être le RSA-activité. D'ailleurs, si on examine les caractéristiques des emplois correspondants, on note qu'il s'agissait majoritairement (60 %) d'emplois à temps partiels dont les revenus ne permettaient pas de franchir le seuil d'éviction du droit au RMI. De plus, il s'agissait beaucoup plus fréquemment d'un emploi indépendant ou d'un emploi salarié chez un particulier ou une personne de la famille. Enfin, seul un quart de ces allocataires en emploi était titulaire d'un contrat à durée indéterminée.

L'importance du temps partiel pour les ménages du groupe « complément salarial de transition », en raison de l'accès à des emplois aidés du secteur non marchand, indique que la sortie du dispositif après la période d'intéressement n'était pas assurée. Dans cette perspective, la combinaison RMI et emploi reflétait la faible qualité des emplois repris.

En deuxième lieu, la sortie du RMI par la reprise d'un emploi correspondait au modèle canonique de l'insertion. Elle concerne 12,5 % de la population totale sur la période. Elle est fondée sur des emplois de meilleure qualité, au moins du point de vue de la nature du contrat et du temps de travail (60 % de temps pleins) ; de même, ces emplois sont exercés en

forte proportion dans des entreprises ou des administrations. Cependant, des situations de récurrence (sortie-retour) se dessinaient. Même si elles ont eu une importance globale limitée (moins de 10 % de la population totale), elles étaient les plus fréquentes parmi les allocataires qui se déclaraient chômeurs en juin 2006. Ayant repris un emploi de courte durée sur la période, leurs droits limités en matière d'assurance chômage les exposaient à un retour rapide vers le RMI, attestant la précarité de leur situation sur le marché du travail. En troisième lieu, la sortie du dispositif ne se résumait pas à la reprise d'un emploi. Elle correspond également à une situation d'inactivité (6,5 % de la population totale) ou de chômage (5,5 %) en relation avec un changement de la situation familiale ou l'accès à des prestations sociales liées à l'isolement, au handicap, à l'âge ou bien à la situation de demandeur d'emploi après un bref passage par l'emploi.

La mise en parallèle des trois situations déclarées d'emploi, de chômage et d'inactivité en décembre 2004, d'une part, et en juin 2006, d'autre part, montre un clivage net entre les inactifs et les actifs, que ces derniers soient chômeurs ou en emploi. Globalement, la proportion des premiers reste stable autour de 30 %. Les inactifs de décembre 2004 le sont encore dix-huit mois plus tard ; seule une petite minorité alterne emploi-chômage et inactivité sur la période. Les changements sont davantage marqués pour les ménages en chômage ou en emploi. Entre

les deux dates de référence, la part des chômeurs dans la population totale baisse de 54 % à 42 %, en raison, en particulier, des reprises d'emploi. Mais les trois quarts des personnes se déclarant chômeurs en juin 2006 mentionnaient déjà cette situation en début de période, ce qui reflète l'importance du chômage de longue durée au sein de ce groupe. Simultanément, la proportion des personnes en emploi double et atteint 28 % environ. Cette insertion professionnelle est empreinte d'une certaine instabilité, puisque un cinquième de ce groupe a occupé plusieurs emplois au cours des dix-huit mois observés. Si on tient compte des passages non durables par l'emploi, environ un tiers de la population totale est passé par l'emploi au cours de la période.

L'hétérogénéité des différents groupes

De manière générale, l'âge et l'état de santé influencent très nettement la position et le devenir des allocataires RMI (Marc, 2008). Dans l'analyse présentée ici, les plus jeunes et ceux qui se déclarent en bonne santé sont largement surreprésentés parmi ceux qui sortent vers l'emploi ; à l'inverse, les inactifs et ceux qui sortent vers des statuts sociaux alternatifs, fondés sur des prestations sociales, sont plus âgés et indiquent un état de santé bien plus précaire, sauf lorsqu'ils ont des enfants à charge. Les chômeurs sont dans une situation intermédiaire qui reflète le fait qu'une partie d'entre eux, plus jeunes et en meilleure santé, reprend un emploi sur la période, alors que les autres sont plus proches des inactifs.

La prise en compte du niveau de formation, appréhendé par le diplôme, montre que les sorties du RMI vers l'emploi sont proportionnellement plus fréquentes parmi les plus diplômés. Les non-diplômés peuvent accéder à un emploi, mais ils le font proportionnellement plus souvent sans sortir du RMI ou en s'exposant à des situations de récurrence. Globalement, ils sont nettement surreprésentés dans les groupes les plus éloignés de l'emploi (tableau 1). On note également que, si la proportion des sans diplôme est de l'ordre d'un tiers dans les différentes classes d'âge, celles-ci se distinguent lorsque l'on considère le niveau de diplôme atteint ; il est plus élevé chez les plus jeunes. Dans ces conditions, les plus proches de l'emploi (« sorties emploi », « complément salarial durable »), plus jeunes et plus diplômés, sont proportionnellement beaucoup moins nombreux à considérer qu'ils ont inter-

rompu leurs études trop tôt. De plus, ce niveau a une incidence contrastée sur le passage en formation pendant la période de perception du RMI. Si les propositions de stage sont mentionnées plus fréquemment chez les moins diplômés, l'accès effectif à la formation est davantage le fait des plus diplômés. Parmi les sans diplôme, 30 % déclarent qu'une formation a été proposée et 24 % qu'un stage a été suivi. Chez les diplômés du supérieur, ces pourcentages sont respectivement de 18 % et 27 %.

La question de la sortie du RMI ne peut donc être appréhendée sans tenir compte de ces atouts ou de ces difficultés propres qui sont des facteurs particulièrement discriminants sur un marché du travail très concurrentiel. Simultanément, on ne peut pas désigner comme irrémédiablement « inemployables » les allocataires âgés et en mauvaise santé, puisque l'on observe qu'une fraction d'entre eux sort également par l'emploi, tandis que des personnes plus jeunes ou en bonne santé ont plus de difficulté à le faire. Ainsi, sur la période d'observation, 14 % des plus de 50 ans reprennent un emploi. Bien sûr, c'est nettement moins que chez les plus jeunes puisque 50 % des moins de 35 ans de l'échantillon suivent une telle trajectoire. Toutefois, si on prend en compte simultanément l'ensemble des facteurs d'hétérogénéité que l'on vient d'examiner à l'aide d'un modèle *Logit* non reproduit ici, on note que ce sont l'âge et la santé qui sont les variables les plus discriminantes pour expliquer le maintien/la sortie du dispositif.

Au total, malgré les limites méthodologiques liées au fait de raisonner à partir d'une population entrée à des dates différentes dans le RMI, ce qui sur-représente les ménages dont la probabilité de sortie est la plus faible, une approche plurielle du fonctionnement du dispositif est indispensable. Elle montre que loin d'être figée et homogène, la population RMI est marquée par l'importance des mouvements qui l'animent et la diversité des situations occupées

Tableau 1

Niveau de diplôme selon l'« état RMI » (en %)

| État RMI | Aucun diplôme | CEP/BEPC | Baccalauréat et + | Ensemble |
|-------------------------------|---------------|-------------|-------------------|------------|
| Complément salarial durable | 36,4 | 44,9 | 18,5 | 100 |
| Sorties-emploi | 30,3 | 37,0 | 32,2 | 100 |
| Allocation chômage durable | 31,3 | 46,2 | 22,5 | 100 |
| Allocation chômage récurrente | 44,0 | 35,5 | 20,5 | 100 |
| Sorties-RMI-Chômage déclaré | 33,4 | 41,1 | 25,5 | 100 |
| Revenu de subsistance | 40,2 | 45,3 | 14,5 | 100 |
| Sorties inactivité | 37,3 | 48,7 | 14,0 | 100 |
| Total | 34,5 | 43,6 | 21,9 | 100 |

Source : DREES, traitement auteurs.

RMI : revenu minimum d'insertion ; CEP : certificat d'études primaires ; BEPC : brevet d'étude du premier cycle du second degré (aujourd'hui diplôme national du brevet).

sur le marché du travail. Si l'âge et l'état de santé semblent particulièrement discriminants, la multiplicité des situations intermédiaires observées, entre la perception de l'allocation à taux plein et la suppression du droit impliquant une sortie du dispositif, reflète le jeu complexe entre les règles institutionnelles du dispositif dédié à la lutte contre la pauvreté, d'une part, et l'instabilité des situations professionnelles des allocataires, d'autre part. Il faudrait également tenir compte des changements de la situation familiale. Ainsi, la prise en compte des emplois occupés montre que leur qualité est centrale pour comprendre la nature des transitions : 60 % des personnes classées en « sortie RMI-Emploi » déclarent occuper un emploi à plein temps. Parmi celles qui appartiennent au groupe « RMI complément salarial durable », 60 % sont à temps partiel. On retrouve une polarité analogue si l'on se réfère à la nature du contrat de travail, très largement à durée indéterminée dans le premier cas, et à durée déterminée dans le second. Dans ce sens, au-delà de son influence sur les comportements individuels d'offre de travail, la prestation minimum peut s'interpréter comme une forme institutionnelle du marché du travail qui en étaye des segments particuliers. La transformation du RMI en RSA, qui s'accompagne d'une très grande hétérogénéité de la population couverte, renforce le bien-fondé d'une approche plurielle du fonctionnement du nouveau dispositif, tandis que l'accent mis sur l'insertion professionnelle, dans un contexte de diversification des formes de l'emploi conduit, prolonge l'interrogation sur la qualité des transitions professionnelles présentée ici.

Le devenir à moyen terme des allocataires du RMI de 2004

Pour conforter la pertinence de la modélisation proposée, on cherche à cerner le devenir des allocataires RMI observés entre 2004 et 2006 (encadré 2). En effet, l'analyse présentée montre que les différents groupes identifiés se situent sur des trajectoires distinctes qu'ils soient caractérisés sous l'angle professionnel ou en termes de couverture sociale. Dans ces conditions, les personnes pour lesquelles le RMI a eu un rôle d'allocation de subsistance durable devraient, quelques années plus tard, plutôt relever soit du RSA-socle, soit d'allocations alternatives liées au handicap ou à l'âge ; celles qui étaient plus proches du marché du travail devraient être proportionnellement plus nombreuses à percevoir le RSA-activité ou des prestations de chômage. Bien sûr, on ne peut raisonner qu'en tendance en raison de la multiplicité des trajectoires et des facteurs susceptibles de les infléchir. De plus, la mise en place du RSA visait un rapprochement général de l'emploi de la population allocataire en agissant par les deux leviers de l'incitation et de l'accompagnement.

Encadré 2

L'interrogation de la base ÉNIAMS de 2007 à 2011

L'échantillon national interrégimes des allocataires de minima sociaux (ÉNIAMS) de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (ministère des Affaires sociales et de la Santé) permet de suivre l'accès à certains minima sociaux [revenu minimum d'insertion (RMI), allocation de parent isolé (API), allocation aux adultes handicapés (AAH), revenu de solidarité active (RSA)], l'inscription comme demandeur d'emploi et l'accès à des prestations de chômage. Elle permet également d'identifier les individus qui combinent plusieurs situations telles que demandeurs d'emploi et allocataires d'un minimum social. En revanche, elle perd la trace des individus qui ne sont pas dans l'une de ces situations, notamment parce qu'ils ont repris un emploi durable leur assurant des revenus supérieurs aux seuils d'éligibilité aux prestations minimales ou parce qu'ils ne sont pas inscrits comme demandeurs d'emploi. Outre des reprises d'emploi, cela recouvre des changements de situation familiale qui aboutissent à un meilleur niveau de vie de l'allocataire, sans que sa situation sur le marché du travail ait nécessairement changé (mise en couple, départ d'un enfant à charge, etc.). L'échantillon ne renseigne pas non plus sur la perception d'une pension de retraite, de quelque nature qu'elle soit.

L'exploitation d'une telle base permet de caractériser de manière encore assez schématique les différentes transitions parcourues par la population initiale des allocataires du RMI de décembre 2004. Bien sûr, certains changements, tels que l'âge, sont inhérents à l'approche et induisent une déformation de la structure de la population de référence. Ainsi, parmi les allocataires du RMI de décembre 2004, 36 % avaient moins de 35 ans à cette date ; ils n'étaient plus que 20 % en décembre 2011. Au contraire, la proportion des plus de 50 ans est passée de 23 % à 33 % sur la période (l'âge médian passe de 37 ans en 2004 à 44 ans en 2011).

Dans un premier temps, on tente de repérer le devenir de la population initiale à travers une série d'observations successives permettant d'observer les tendances principales. Dans un deuxième temps, on cherche à caractériser des trajectoires et des cheminements pour appréhender les flux entre les différentes situations appréhendées. Il s'agit ici de mieux caractériser certains phénomènes tels que la récurrence dans le RMI-RSA. La mise en place du RSA, notamment le RSA-activité, présente, de ce point de vue, un intérêt particulier puisqu'il offre une couverture à certaines situations d'emploi précaires. Il s'agit de savoir si ces emplois correspondent ou non à une étape dans une insertion professionnelle plus stable. Enfin, le rapprochement avec la typologie des « états RMI » présentés en première partie de l'article permet d'en confirmer la pertinence analytique.

Une approche globale du devenir de la population

Le tableau 2 décrit le devenir des allocataires du RMI de décembre 2004 à décembre 2007 et chaque mois de décembre suivant, jusqu'en 2011. Il appréhende la situation de cette population à un moment donné et non pas à travers des chemine-ments individuels en continu. Il tient compte à la fois des limites de la base qui ne permet pas un suivi exhaustif de la population (*i. e.* certains individus sortent sans qu'on connaisse leur situation) et des changements de dispositif intervenus à partir de 2009. La perception du RSA-socle est rattachée à celle du RMI et celle du RSA-socle majoré à celle de l'allocation de parent isolé (API). Dans le tableau, les demandeurs d'emploi recensés sont les inscrits à Pôle emploi ne percevant ni le RMI-RSA, ni l'API-RSA majoré, ni l'allocation aux adultes handicapés (AAH). Or, un certain nombre de ces allocataires sont inscrits comme demandeurs d'emploi (voir *infra*).

Chaque année entre 2007 et 2011, un tiers environ des allocataires qui avaient perçu le RMI en décembre 2004 est sorti de la base ÉNIAMS. La tendance est à la hausse depuis 2009 (+ 3,1 points) après une évolution irrégulière. Si entre 2007 et 2008 l'amélioration de la situation du marché du travail a pu faire sentir son influence, au cours des deux années suivantes, la mise en place du RSA-activité a sans doute contribué à faire réapparaître des individus ayant repris des emplois à temps réduit. La proportion d'allocataires du RMI-API puis RSA-socle avec ou sans majoration baisse très sensiblement (- 20,7 points) entre les deux dates extrêmes. Mais cette baisse intervient principalement en début de période, puisque, en 2009, 33,2 % des individus de l'échantillon sont allocataires du RSA-socle et 29,2 % le sont en 2011. Une partie de cette diminution s'explique par les passages vers l'AAH. La part de ses bénéficiaires progresse de 3,5 % à 8,4 % entre 2007 et 2011 avec une augmentation régulière d'année en année. Cette prise en charge alternative qui intervient progressivement illustre, *a contrario*, le rôle du RMI-RSA-socle comme prestation relais plus ou moins durable pour prendre en charge des personnes dont l'état de santé est suffisamment dégradé pour les placer en marge du marché du travail, tout en l'étant insuffisamment pour être immédiatement éligibles à une prestation spécialisée.

Ces transitions lentes contribuent, sans doute, pour une part non négligeable, à la constitution d'une population d'allocataires RMI-RSA de longue durée. Bien sûr, on ne peut pas exclure que l'état de santé se dégrade aussi en raison de la prolongation d'une situation d'exclusion professionnelle et du vieillissement de la population observée.

Le RSA-activité et le RSA-socle et activité concernent une minorité assez stable de la population (entre 12 % et 13 % de l'ensemble) partagée presque par moitié entre ces deux composantes. Cela correspond à l'élargissement de la population des allocataires en emploi qui résulte de la nouvelle prestation. Ce groupe existait antérieurement du fait du mécanisme d'intéressement ou du caractère différentiel du RMI, mais son importance était plus restreinte. D'ailleurs, la fraction de RSA-socle et activité correspond soit aux situations de cumul prestation et salaire pendant les trois premiers mois de la reprise d'emploi, soit aux combinaisons pérennes avec des emplois à horaires très réduits. Cela peut expliquer, pour une part, la diminution relative du groupe des allocataires RSA-socle entre 2008 et 2009.

Enfin, les deux catégories qui forment les demandeurs d'emploi indemnisés ou non mais ne percevant ni le RSA-RMI, ni l'API, ni l'AAH rassemblent entre 11,5 % et 14,5 % de la population de référence. Cela montre que les sorties des minima sociaux vers l'emploi ne s'accompagnent pas nécessairement de l'accès à des situations stables. La reprise d'une activité professionnelle débouche, pour une part, sur une perte d'emploi ultérieure, mais l'emploi a pu être suffisamment durable pour ouvrir des droits à l'assurance chômage pendant une période limitée. Quant aux situations de chômage non indemnisées, elles peuvent découler soit d'une durée d'affiliation

Tableau 2

Répartition des allocataires RMI de décembre 2004 selon leur situation en décembre (en %)

| | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 |
|--|------------|------------|------------|------------|------------|
| Sorties de la base ÉNIAMS | 32,1 | 36,9 | 34,1 | 36,6 | 37,1 |
| Revenu minimum d'insertion (RMI) | | | | | |
| Revenu de solidarité active (RSA)-socle | 49,0 | 41,4 | 33,2 | 29,8 | 29,2 |
| Allocation de parent isolé (API) | | | | | |
| RSA-socle majoré | 2,5 | 2,2 | 2,2 | 1,8 | 1,6 |
| Allocation aux adultes handicapés (AAH) | 3,4 | 5,0 | 6,2 | 7,4 | 8,3 |
| RSA-activité | | | 6,7 | 7,2 | 6,5 |
| RSA-socle et RSA-activité | | | 5,7 | 5,8 | 5,4 |
| DE indemnisés (hors perception API, RSA, RMI ou AAH) | 8,8 | 7,9 | 8,2 | 5,5 | 8,0 |
| DE non indemnisés (hors perception API, RSA, RMI ou AAH) | 4,2 | 6,6 | 3,7 | 5,9 | 3,9 |
| Total | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |

Source : DREES, enquête minima sociaux 2006, ÉNIAMS.

ÉNIAMS : échantillon national interrégimes des allocataires de minima sociaux ; DE : demandeurs d'emploi.

insuffisante lorsque l'emploi retrouvé est très limité dans le temps, soit d'une sortie du minimum social en raison d'un changement de situation familiale qui ne s'accompagne pas d'un changement de situation professionnelle ; dans ce cas, la solidarité privée (familiale) prend le relais de la solidarité nationale par le jeu des critères de ressources qui fondent l'accès aux prestations minimales.

Pourtant, il faut souligner que le mode de présentation retenu ici masque une partie des présences sur le marché du travail. Elles sont, en fait, bien plus nombreuses, si l'on tient compte des individus qui, dans la base ÉNIAMS, sont simultanément allocataires des minima sociaux et inscrits comme demandeurs d'emploi. En décembre 2011, un peu plus du quart (28 %) de la population de référence est repérée comme demandeur d'emploi inscrit (tableau 3). Les taux d'inscription sont variables (tableau 4). Ils s'échelonnent entre 7,7 % pour les allocataires AAH et 38 % pour les allocataires du RSA-socle (1). Pour ces derniers, l'inscription reste donc relativement modeste par rapport à l'objectif prioritaire d'accompagnement vers l'emploi visé par le nouveau dispositif. Bien sûr, cela peut s'expliquer par le fait qu'il s'agit d'allocataires anciens dans le dispositif RMI-RSA. Ils relèveraient alors plutôt d'un contrat d'engagement réciproque spécifique à la filière de l'insertion sociale. Par ailleurs, un tiers environ des bénéficiaires du RSA-activité ou RSA-socle et activité sont inscrits à Pôle emploi. Cela

reflète, sans doute, la perception que les intéressés ont de la précarité de leur situation professionnelle, et peut également découler de l'orientation et l'accompagnement institutionnels mis en place.

Quelques caractéristiques des différents groupes

La prise en compte de l'âge de l'allocataire apporte des éclairages complémentaires intéressants (tableau 5). Les allocataires du RMI de décembre 2004 qui, en décembre 2011, sont âgés de moins de 35 ans ou de plus de 50 ans, sont proportionnellement ceux que l'on retrouve le moins dans la base ÉNIAMS, en fin de période. Mais les voies de sortie des uns et des autres sont bien différentes. En effet, la présence sur le marché du travail est beaucoup plus nette chez les plus jeunes, surreprésentés parmi les allocataires du RSA-activité ou dans les situations de chômage enregistré (indemnisé ou non). On peut donc supposer qu'une partie non négligeable des jeunes non retrouvés sont dans une situation d'emploi. Celle-ci serait meilleure que pour ceux que l'on retrouve, illustrant ainsi le caractère favorable de la transition réalisée. Au contraire, pour les plus de 50 ans, la sortie de la base ÉNIAMS semblerait se dérouler vers l'inactivité : la surreprésentation des passages à l'AAH (ou vers des situations de chômage non indemnisé) peut être la partie émergée de transitions hors de l'emploi à travers l'accès à la retraite ou le retrait du marché du travail par découragement et repli sur la cellule familiale. D'ailleurs, l'avancée en âge des allocataires de 2004 s'accompagne de celle de leurs enfants qui, cessant d'être à charge au sens de la réglementation, ne sont plus pris en compte dans la situation familiale. Cela modifie la base ressources utilisées pour le calcul des prestations minimales et peut aboutir à une exclusion du droit.

Le groupe des individus âgés de 35 ans à 50 ans est surreprésenté, en 2011, parmi les allocataires du RSA-activité et chez les demandeurs d'emploi indemnisés. Cela atteste, à situation familiale donnée, une insertion professionnelle marquée par la précarité tant en termes de durée du travail que de durée d'emploi. La récurrence des situations de chômage peut se combiner avec une prise en charge limitée dans le cadre de l'assurance chômage. De plus, ce groupe est également surreprésenté parmi les allocataires du RSA-socle, ce qui atteste les difficultés de son insertion professionnelle. De même, la référence à l'état de santé général déclaré lors de l'enquête montre que les personnes proches du marché du travail en décembre 2011 – elles perçoivent le RSA-activité ou sont demandeurs d'emploi – avaient indiqué, en faible proportion, une mauvaise ou très mauvaise santé, cinq ans plus tôt. Au contraire, celles qui sont allocataires de l'AAH ou

Tableau 3

Allocataires RMI de décembre 2004 et inscription à Pôle emploi en décembre 2011

| | |
|--------------------|------------|
| Inscrits | 28,0 |
| Non inscrits | 35,0 |
| Sortis base ÉNIAMS | 37,0 |
| Total | 100 |

Sources : DREES, enquête minima sociaux 2006, ÉNIAMS.
ÉNIAMS : échantillon national interrégimes des allocataires de minima sociaux.

Tableau 4

Taux d'inscription à Pôle emploi en décembre 2011 des allocataires du RMI en décembre 2004, selon la prestation perçue en décembre 2011

| | |
|-----------------------------------|------|
| RSA-socle | 37,8 |
| RSA-socle majoré | 22,1 |
| Allocation aux adultes handicapés | 7,7 |
| RSA-socle et RSA-activité | 33,4 |
| RSA-activité | 32,9 |

Source : DREES, enquête minima sociaux 2006, ÉNIAMS.
RSA : revenu de solidarité active.

(1) Pour les individus recensés exclusivement comme demandeurs d'emploi parce qu'ils ne perçoivent pas un minimum social ou une allocation chômage mais sont inscrits à Pôle emploi, ces taux sont, par définition, égaux à 100 %.

Tableau 5

**Principales situations des allocataires RMI de décembre 2004
en décembre 2011 selon l'âge en 2011 (*) (en%)**

| | < 35 ans | [35 ; 50] | ≥ 50 ans | Ensemble | Effectif |
|-----------------------------------|----------|-----------|----------|----------|----------|
| Sorties base ÉNIAMS | 22,8 | 38,5 | 38,7 | 100 | 465 853 |
| RSA-activité | 25,3 | 56,9 | 17,8 | 100 | 81 171 |
| Demandeurs d'emploi | 25,7 | 48,8 | 25,5 | 100 | 100 877 |
| Allocation aux adultes handicapés | 13,4 | 41,5 | 45,1 | 100 | 105 192 |
| RSA-socle | 16,4 | 54,6 | 29,0 | 100 | 367 128 |

Source : DREES, enquête minima sociaux 2006, ÉNIAMS.

ÉNIAMS : échantillon national interrégimes des allocataires de minima sociaux.

(*) Du fait de la faiblesse des effectifs, certaines situations [RSA-socle et RSA-activité, RSA-socle majoré et demandeurs d'emploi (DE) non indemnisés] ne sont pas mentionnées.

Tableau 6

**Ancienneté de chômage en décembre 2011 pour les principaux
groupes d'inscrits comme demandeurs d'emploi (en %)**

| | ≤ 6 mois | [6 mois ; 1 an] | [1 an ; 2 ans] | Plus de 2 ans | Ensemble | Effectif |
|-------------------|----------|--------------------|-------------------|------------------|----------|----------|
| DE/RSA-activité | 25,0 | 9,9 | 14,6 | 50,5 | 100 | 26 724 |
| DE/RSA-socle | 21,0 | 16,3 | 18,0 | 44,7 | 100 | 139 048 |
| DE indemnisés | 23,8 | 23,2 | 18,4 | 34,6 | 100 | 100 877 |
| DE non indemnisés | 22,6 | 15,5 | 19,9 | 42,0 | 100 | 48 725 |

Source : DREES, enquête minima sociaux 2006, ÉNIAMS.

DE : demandeurs d'emploi

du RSA-socle en fin de période avaient été proportionnellement plus nombreuses à déclarer un mauvais plutôt qu'un bon état de santé en décembre 2006.

La prise en compte de la durée d'inscription montre l'importance de l'ancienneté du chômage, quel que soit le groupe considéré (tableau 6). La moitié des allocataires du RMI de 2004 qui perçoivent le RSA-activité en décembre 2011 ont une ancienneté d'inscription au chômage supérieure à deux ans ; ceux qui touchent le RSA-socle ou qui sont simplement demandeurs d'emploi non indemnisés à cette date sont respectivement 45 % et 42 % à avoir une telle ancienneté de chômage. Cela reflète les processus d'exclusion qui touchent ces populations, même lorsqu'ils semblent se complexifier, comme pour les bénéficiaires du RSA-activité observés ici. Pour ces derniers, la présence sur le marché du travail combine deux dimensions : la recherche durable d'emploi et l'occupation d'emplois précaires. Pour les demandeurs d'emploi qui sont indemnisés en décembre 2011, la perception du RMI en 2004, qui a pu se prolonger bien au-delà, a cependant été interrompue pour une reprise d'emploi d'une certaine durée ; d'où une ancienneté de chômage moindre et l'accès à des prestations d'assurance chômage. La question est alors de savoir si ce nouveau passage par le chômage annihile les effets du retour à l'emploi et prélude à une nouvelle spirale d'exclusion professionnelle.

Les trajectoires et les cheminement observés

Le rapprochement des situations observées au cours de deux années différentes, ici 2007 et 2011, introduit une approche dynamique des transitions. Cela montre, en particulier, l'importance des flux dont les états instantanés sont la résultante. Ainsi, parmi les sortis de la base ÉNIAMS en 2007, 62 % sont également sortis en 2011, ce qui recouvre, pour une part, des sorties pérennes qu'il convient d'appréhender à travers des cheminement plus précis (tableau 7, p. 18). À l'inverse, on observe des phénomènes de récurrence en proportion non négligeable : 14,3 % des sortis de 2007 et 20 % de ceux qui étaient demandeurs d'emploi indemnisés à cette date, sont allocataires du RSA-socle quatre ans plus tard. Le phénomène est encore plus accentué si l'on tient

compte de ceux qui perçoivent le RSA-activité ou le RSA-socle et activité en fin de période. D'ailleurs, parmi les sortis en décembre 2007, un cinquième sont soit allocataires du RSA-activité (ou socle et activité), soit demandeurs d'emploi (indemnisés ou non) en décembre 2011, attestant leur situation d'insertion professionnelle précaire. Parmi ceux qui étaient demandeurs d'emploi indemnisés en décembre 2007, 31 % ne sont plus dans la base ÉNIAMS en décembre 2011, 44 % sont en situation d'emploi précaire ou de recherche d'emploi, la moitié d'entre eux touchant des allocations chômage à la fin de la période observée.

Parmi le groupe des demandeurs d'emploi non indemnisés en décembre 2007, près de la moitié des individus est retrouvée quatre ans plus tard, 16 % sont redevenus allocataires du RSA-socle et 30 % environ sont en emploi et touchent un complément RSA, ou sont demandeurs d'emploi sans relever des minima sociaux. Enfin, parmi ceux qui percevaient le RMI en 2007, 43,6 % sont allocataires du RSA-socle en 2011 et près de 10 % touchent l'AAH. Le reste de ce groupe se partage entre ceux qui ne sont plus présents dans la base ÉNIAMS (23,1 %) et ceux qui sont en emploi (12 %) ou demandeurs d'emploi (8,2 %). À l'évidence, le processus d'exclusion de l'emploi est, pour ce groupe, beaucoup plus marqué. Leur situation illustre la fonction de revenu minimum durable que remplit

Tableau 7

Devenir des allocataires du revenu minimum d'insertion de décembre 2004

| Situation en décembre 2007 | Situation en décembre 2011 | | | | | | | | | |
|----------------------------|----------------------------|---------------|---------------------------|----------------|-------------------|------------------|----------------|----------------|------------|------------------|
| | Sortis base ÉNIAMS | RSA-activité | RSA-socle et RSA-activité | DE indemnisés | DE non indemnisés | RSA-socle majoré | AAH | RSA-socle | Ensemble | Effectif |
| Sortis base ÉNIAMS | 61,8 | 6,3 | 2,4 | 9,7 | 3,0 | 0,8 | 1,9 | 14,3 | 100 | 403 349 |
| DE indemnisés | 31,3 | 10,9 | 3,7 | 20,3 | 9,1 | 1,6 | 2,7 | 20,3 | 100 | 110 078 |
| DE non indemnisés | 47,5 | 10,0 | 2,6 | 5,0 | 13,0 | 1,5 | 3,9 | 16,4 | 100 | 52 855 |
| API | 18,5 | 7,6 | 5,5 | 11,3 | 6,3 | 19,4 | 5,4 | 26,0 | 100 | 31 886 |
| AAH | 21,0 | 0,0 | 0,0 | 1,2 | 0,0 | 0,0 | 73,5 | 4,3 | 100 | 43 418 |
| RMI | 23,1 | 5,8 | 8,3 | 5,3 | 2,9 | 1,4 | 9,6 | 43,6 | 100 | 615 643 |
| Total | 37,1 | 6,5 | 5,4 | 8,0 | 3,9 | 1,6 | 8,4 | 29,2 | 100 | |
| | 465 853 | 81 171 | 67 564 | 100 877 | 48 725 | 20 720 | 105 192 | 367 128 | | 1 257 230 |

Source : DREES, enquête minima sociaux 2006, ÉNIAMS.

ÉNIAMS : échantillon national interrégimes des allocataires de minima sociaux ; RSA : revenu de solidarité active ; DE : demandeurs d'emploi ; API : allocation de parent isolé ; AAH : allocation aux adultes handicapés ; RMI : revenu minimum d'insertion.

le dispositif, faute de pouvoir accéder à un emploi ou à une prestation sociale offrant revenu et statut alternatifs.

Les phénomènes de récurrence sont en réalité beaucoup plus importants, comme le montre l'analyse des cheminements annuel qui négligent cependant les entrées et les sorties infra-annuelles dont les travaux de la CNAF et de la DREES ont montré l'ampleur (Cazain *et al.*, 2012. Lelièvre et Nauze-Fichet, 2008 ; Labarthe et Lelièvre, 2012). Un quart de la population de référence connaît des changements fréquents qui induisent des entrées et des sorties multiples du champ d'observation. De même, si un peu plus de 42 % de la population initiale est présente dans la base ÉNIAMS, chaque mois de décembre entre 2007 et 2011, les positions des individus ne sont pas nécessairement les mêmes : un peu moins de la moitié de ce groupe change de situation une ou plusieurs fois au cours de la période, alors que 42 % restent allocataires du RSA, 5,6 % touchent l'AAH de manière continue et près de 8 % sont demandeurs d'emploi en permanence (tableau 8). À l'inverse, 16,3 % des allocataires du RMI de décembre 2004 sont sortis du champ d'observation dès 2007 ; l'importance de ce groupe est doublée si l'on prend l'année 2008 comme borne initiale des sorties.

Le raccordement des informations issues de la base administrative ÉNIAMS avec les résultats de l'enquête conduite en 2006 montre que les trajectoires se dessinent rapidement (tableau 9). Les allocataires du RMI de 2004 qui avaient eu un emploi de manière permanente ou qui avaient connu des alternances emploi-chômage-inactivité entre décembre 2004 et juin 2006 sont surreprésentés parmi ceux qui sont sortis de la base ÉNIAMS avant 2007 ou dont la trajectoire est marquée par la récurrence. La qualité de l'emploi

a également une influence, puisque ceux qui reprennent un emploi à plein temps disparaissent du champ d'observation après 2007, alors que ceux qui accèdent initialement à un emploi à temps partiel sont proportionnellement plus touchés par les phénomènes de récurrence. Il peut, en effet, s'agir d'emplois aidés à durée déterminée. À l'inverse, les allocataires ayant déclaré une situation permanente de chômage lors de l'enquête sont nettement surreprésentés parmi ceux qui restent dans la base ÉNIAMS sur toute la période 2007-2011. Ceux qui se sont déclarés inactifs entre 2004 et 2006 sont dans une situation assez voisine, même s'ils connaissent une proportion de sorties avant 2007 plus importante.

Les situations en décembre 2011 selon les « états RMI » initiaux

On se limite ici à l'examen de ces situations selon trois des « états RMI » définis précédemment. Parmi le groupe « sortie RMI, emploi », qui correspond aux allocataires ayant repris un emploi entre décembre 2004 et juin 2006 et ne percevant plus le RMI en fin de période, on note que plus de

Tableau 8

Entrées et sorties des allocataires du revenu minimum d'insertion de 2004 de la base ÉNIAMS, entre décembre 2007 et décembre 2011

| | Effectif | % |
|---|------------------|------------|
| Présents chaque année | 524 057 | 41,7 |
| Présents en 2007 et sortis ultérieurement | 200 132 | 15,9 |
| Récurrents entre 2007 et 2011 | 328 713 | 26,1 |
| Sortis avant 2007 | 204 328 | 16,3 |
| Total | 1 257 230 | 100 |

Source : DREES, enquête minima sociaux 2006, ÉNIAMS.

ÉNIAMS : échantillon national interrégimes des allocataires de minima sociaux.

Tableau 9

Cheminements de 2007 à 2011 selon la trajectoire professionnelle suivie entre 2004 et 2006 (en %)

| Trajectoires professionnelles entre décembre 2004 et juin 2006 | Cheminements ÉNIAMS entre décembre 2007 et décembre 2011 | | | | | |
|--|--|-------------|-------------|-------------------|------------|------------------|
| | Présents en 2007 et sortis ultérieurement | Permanents | Récurrents | Sortis avant 2007 | Ensemble | Effectif |
| Chômage permanent | 16,7 | 55,2 | 20,0 | 8,1 | 100 | 455 304 |
| Chômage-Inactivité-Chômage | 20,3 | 31,5 | 27,5 | 20,7 | 100 | 47 326 |
| Emploi permanent | 14,0 | 23,5 | 35,2 | 27,3 | 100 | 112 013 |
| Inactivité permanente | 16,6 | 43,4 | 22,2 | 17,8 | 100 | 334 909 |
| Alternance emploi/chômage-inactivité | 14,1 | 27,9 | 36,1 | 21,9 | 100 | 307 678 |
| Total | 15,9 | 41,7 | 26,1 | 16,3 | 100 | 1 257 230 |

Source : DREES, enquête minima sociaux 2006, ÉNIAMS.

ÉNIAMS : échantillon national interrégimes des allocataires de minima sociaux ; RSA : revenu de solidarité active ; DE : demandeurs d'emploi ; API : allocation de parent isolé ; AAH : allocation aux adultes handicapés ; RMI : revenu minimum d'insertion.

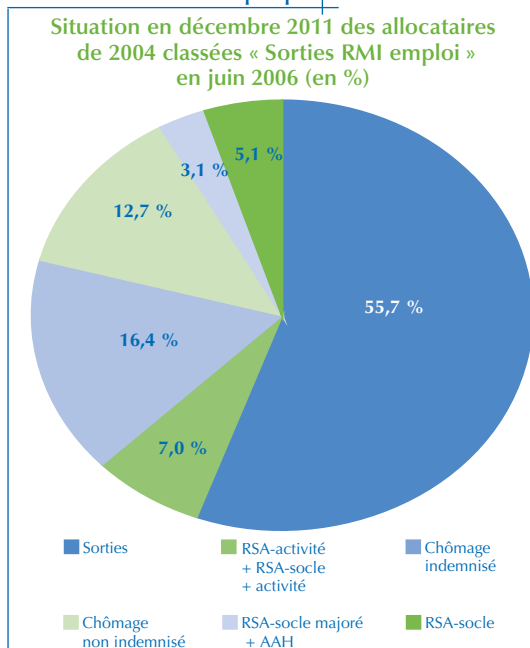
la moitié des individus ne sont pas retrouvés dans la base ÉNIAMS en décembre 2011 (2) (graphique 1). Les lacunes actuelles de cette base pour couvrir les situations d'emploi expliquent sans doute, pour une part, cette attrition. Dans cette hypothèse, ces « non retrouvés » pourraient correspondre, assez largement, à ceux qui, à situation familiale donnée, se sont insérés de la manière la plus stable sur le marché du travail. D'ailleurs, les autres situations observées pour les membres de ce groupe indiquent une forte présence sur le marché

du travail : 7 % perçoivent le RSA-activité et près de 30 % sont demandeurs d'emploi (indemnisés ou non), même si cela atteste pour eux des positions précaires sur le marché du travail. À l'inverse, seuls 5 % sont allocataires du RSA-socle et 3 % perçoivent l'AAH ou le RSA-socle majoré en fin de période.

La configuration des allocataires classés initialement en « RMI, revenu de subsistance durable » indique des trajectoires très sensiblement différentes (graphique 2, p. 20). En décembre 2011, presque 30 % des individus sont allocataires du RSA-socle et 12,6 % perçoivent le RSA-socle majoré ou l'AAH. Seuls 12 % environ sont demandeurs d'emploi et 10 % touchent le RSA-activité. Sans être négligeable, leur présence sur le marché du travail est donc beaucoup plus réduite que dans le groupe précédent, comme le laissait présager leur trajectoire initiale de 2004 à 2006. Dans ces conditions, on peut faire l'hypothèse que la situation inconnue qui concerne 36 % des individus de ce groupe recouvre des situations d'inactivité (retraite, etc.) en plus grand nombre, sans exclure des situations d'emploi stabilisée. Enfin, le devenir des allocataires rattachés initialement au groupe « RMI, allocation de chômage durable » reflète une polarisation qui semble s'opérer entre ceux qui, en décembre 2011, perçoivent le RSA-socle (un peu plus de 22 %), le RSA majoré ou l'AAH (près de 10 %) et ceux qui sont présents sur le marché du travail sous une forme ou sous une autre : environ 11 % ont le RSA-activité, 9,5 % ont des allocations chômage et presque 20 % sont demandeurs d'emploi non indemnisés (graphique 3, p. 20).

Graphique 1

Situation en décembre 2011 des allocataires de 2004 classés « Sorties RMI emploi » en juin 2006 (en %)

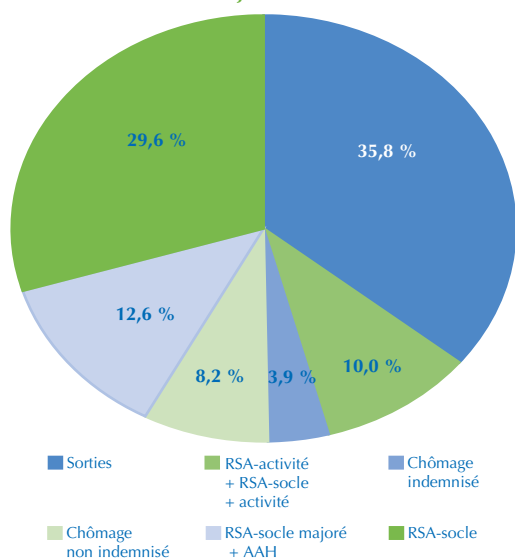


Source : DREES, enquête minima sociaux 2006, ÉNIAMS.
RSA : revenu de solidarité active ; AAH : allocation aux adultes handicapés.

(2) L'appariement entre la base ÉNIAMS et la base des déclarations annuelles de données sociales en cours de réalisation devrait améliorer la qualité de l'information en permettant de retrouver les individus en emploi.

Graphique 2

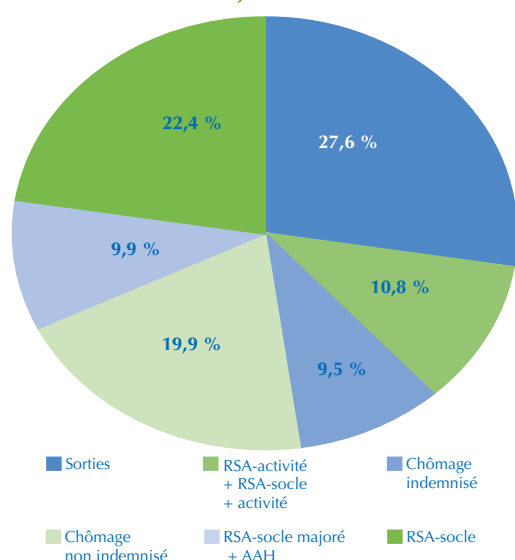
Situation en décembre 2011 des allocataires de 2004 classés « Revenu de subsistance durable » en juin 2006 (en %)



Source : DREES, enquête minima sociaux 2006, ÉNIAMS.
RSA : revenu de solidarité active ; AAH : allocation aux adultes handicapés.

Graphique 3

Situation en décembre 2011 des allocataires de 2004 classés « Allocation de chômage durable » en juin 2006 (en %)



Source : DREES, enquête minima sociaux 2006, ÉNIAMS.
RSA : revenu de solidarité active ; AAH : allocation aux adultes handicapés.



Conclusion

Les différentes observations présentées illustrent trois dynamiques professionnelles de la population, sans que l'on puisse mesurer précisément l'importance relative de chacune. Une dynamique d'exclusion

touche soit les plus âgés et les incite au retrait d'activité facilité par l'accès à des dispositifs alternatifs, soit les personnes d'âges intermédiaires. Si certaines personnes qui perdurent dans le RSA-socle restent présentes sur le marché du travail, d'autres peuvent basculer vers l'inactivité. La prestation minimum oscille alors entre une fonction d'allocation chômage de longue durée et une fonction d'allocation de subsistance. On note ensuite une dynamique d'insertion précaire dans l'emploi qui découle de la faible durée du travail ou de la durée limitée des emplois, ce qui se traduit par le recours au RSA-activité ou à l'indemnisation du chômage de manière plus fréquente, et n'exclut pas le retour au RSA-socle en raison de l'épuisement rapide des droits en matière d'assurance chômage. Enfin, une dynamique d'insertion stable permet de sortir durablement des dispositifs sociaux et de recouvrer une réelle autonomie. Cependant, la dimension familiale du dispositif peut masquer des éléments de fragilité affectant certains allocataires dont la sortie durable peut s'interrompre du fait d'un changement de situation familiale, la situation professionnelle n'ayant pas évolué. Bien sûr, l'état général de la situation du marché du travail et l'évolution de la qualité des emplois conforte ou atténue l'une ou l'autre de ces dynamiques, qui interagissent selon un système de vases communicants, même si le clivage est davantage marqué entre la dynamique d'exclusion professionnelle et les deux dynamiques d'insertion.

Ces différents éléments montrent que le RSA, comme le RMI avant lui, remplit plusieurs fonctions. En premier lieu, une prise en charge durable d'une fraction des allocataires semble s'esquisser. Elle peut d'ailleurs être le prélude à l'accès à d'autres prestations sociales, ce qui rend parfaitement légitime ce maintien. Cependant, cela pose non seulement la question des formes d'accompagnement appropriées (social, professionnel, socio-professionnel) qui peuvent être proposées ici, mais aussi celle du niveau de la prestation minimum garantie. Il n'est pas certain que les facteurs défavorables qui entravent la sortie (sûrement l'âge et la charge d'enfant, vraisemblablement l'état de santé et les difficultés de mobilité) puissent être traités dans le cadre d'une intervention sociale par trop destinée à « lever les freins à l'emploi ». La démarche de l'insertion sociale comme mode d'accès à des droits sociaux, rupture de l'isolement et écoute des personnes, doit pouvoir être assumée comme telle et pleinement mise en œuvre. D'ailleurs, l'aggravation de la situation économique générale peut accentuer la fragilité de ce groupe et rendre encore plus délicate la réversibilité des trajectoires de désaffiliation qui le marquent. En deuxième lieu, le RSA semble organiser des transitions fragiles, voire incertaines, illustrées par l'accès à l'emploi selon des formes

majoritairement précaires : passage du RSA-socle au RSA-activité, sortie du RSA-activité et inscription comme demandeur d'emploi sont parmi les trajectoires qui induiraient le passage d'une situation de pauvreté hors emploi à une situation de pauvreté en emploi ou une sortie temporaire de la pauvreté. La reprise d'un emploi, en améliorant les revenus individuels avec le complément RSA-activité peut faire franchir le seuil de pauvreté ou au moins permettre de s'en rapprocher. Cependant, l'insta-

bilité de ces emplois expose à une forte réversibilité des situations. De ce point de vue, les approches microéconomiques en termes d'incitation individuelle et d'accompagnement personnalisé montrent leurs limites. L'enjeu plus général de ces formes d'insertion professionnelle est celui de leur articulation avec d'autres segments du marché du travail pour que ces emplois remplissent une fonction de transition et ne contribuent pas davantage à la fragmentation du marché du travail.

Références bibliographiques

- Afsa C. et Guillemot D., 2000, « Plus de la moitié des sorties du RMI se fait grâce à l'emploi », *Insee première*, n° 632.
- Bouchoux J., Houzel Y. et Outin J.-L., 2008, « Modélisation du RMI et trajectoires des allocataires, une analyse empirique des liens RMI-marché du travail à partir de données individuelles », Document de travail du Centre d'économie de la Sorbonne.
- Bourguignon F., 2011, *Rapport final du comité national d'évaluation du RSA*, Paris, La Documentation française.
- Cazain S., Domingo P. et Siguret I., 2012, « Études sur le revenu de solidarité active », Dossier d'étude, Caisse nationale des Allocations familiales, n° 56.
- Clerc D., 2009, « Le RSA, diable ou bon Dieu ? », *La lettre de l'insertion*, n° 9.
- Commissariat général du Plan (sous la direction de Jean-Michel Belorgey), 2000, *Minima sociaux, revenus d'activité, précarité*, Paris, La Documentation française.
- Demailly D., 1999, « Les sorties du RMI : des motifs souvent multiples et imbriqués », *Études et Résultats*, n° 16.
- Domingo P. et Pucci M., 2011, « Le non-recours au revenu de solidarité active », Comité national d'évaluation du RSA, chapitre 2.
- Labarthe J. et Lelièvre M. (dir.), 2012, *Minima sociaux et prestations sociales en 2010*, Paris, Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, collection Études et statistiques.
- Lelièvre M. et Nauze-Fichet E. (dir.), 2008, *RMI, l'état des lieux 1988-2008*, Paris, La Découverte.
- Lhommeau B., et Rioux L., 2000, « Les trajectoires d'activité des allocataires du RMI de 1996 à 1998 », *Études et Résultats*, n° 84.
- Marc C., 2008, Insertion professionnelle et sociale : des spécificités transversales aux différents types de minima sociaux, *Recherches et prévisions*, n° 91:92-100.
- Mora V. et Sulzer E. (coord.), 2007, *Quand l'école est finie... premiers pas dans la vie active de la Génération 2004*, Centre d'études et de recherches sur les qualifications.
- Paugam S., 1993, *La société française et ses pauvres : l'expérience du revenu minimum d'insertion*, Paris, PUF, collection recherches politiques.
- Rioux L., 2000, « Les allocataires du RMI : une recherche d'emploi active mais qui débouche souvent sur un emploi aidé », *Insee première*, n° 720.
- Simonnet V., 2012, « Le RSA est-il plus incitatif à la reprise de l'emploi que le RMI ? », *Connaissance de l'emploi*, n° 93.

